

**PEI
PERECOI
PARTICIPATION
INTÉRESSEMENT**

Le combo gagnant pour tous !

79%*

des dirigeants d'entreprises estiment que cela améliore leur attractivité et contribue également à motiver leurs salariés.

Pour vous, chef d'entreprise :

- Bénéficier d'une fiscalité allégée,
- Récompenser et fidéliser vos collaborateurs,
- Simplifier vos démarches avec une offre négociée.

Pour vous, votre conjoint collaborateur et vos salariés :

- Epargner dans un cadre fiscal et social avantageux,
- Financer plus facilement des projets de vie,
- Préparer sereinement la retraite.

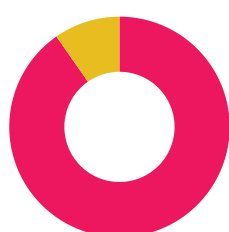
La preuve par l'exemple : Budget de 1000 € alloué à un salarié

PRIME CLASSIQUE



■ MONTANT PERÇU	468 €
■ CHARGES SALARIALES	222 €
■ CHARGES PATRONALES	311 €

**INTÉRESSEMENT
AFFECTÉ À UN PEI / PERCOLI**



■ MONTANT PERÇU	903 €
■ CHARGES SALARIALES	97 €
■ CHARGES PATRONALES	0 €

Hypothèse d'une entreprises de moins de 250 salariés bénéficiant d'un forfait social à 0% sur l'intéressement.

Les charges appliquées peuvent être susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation :

- charges patronales (45 %),
- charges salariales : cotisations salariales (15 %), CSG-CRDS (9,70 %) et IR (11 % après abattement de 10 %).

* Source : AFG - étude Opinionway - Les français et l'épargne salariale - Janvier 2025

Vos accords d'épargne salariale dédiés



La branche **des Métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé** met à votre disposition des accords de participation et d'intéressement de branche, vous permettant de déployer simplement ce dispositif dès lors que vous employez au moins un salarié.

Afin de bénéficier pleinement des avantages sociaux et fiscaux, ces deux dispositifs doivent être adossés à :

- un **Plan d'Épargne Interentreprises** (épargne à moyen terme)
- et/ou à un **Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises** (épargne à long terme).



- [Accord du PEI](#)
- [Accord du PERECOI](#)
- [Accord de participation](#)
- [Accord d'intéressement](#)

Une offre négociée par votre branche

1

une **solution clé en main**, simple et rapide à mettre en place,

2

une gestion financière **adaptée aux enjeux** de votre secteur,

3

une **tarification avantageuse**, avec les frais de dossier offerts.

On vous accompagne !

Contactez-nous pour bénéficier d'un audit gratuit et optimiser la mise en place de vos dispositifs d'épargne salariale.

Prendre rendez-vous en ligne



Du lundi au vendredi de 9h à 18h au **01 56 03 30 18**

